



PANORAMA DE PRESSE

08/03/2019 08h22

CGT

SOMMAIRE

ACTUALITE SOCIALE

(4 articles)

l'Humanité

vendredi 8 mars 2019

La majorité refuse de rétablir l'ISF et d'augmenter le Smic

(647 mots)

Page 5

Les députés communistes ont défendu des revendications portées par les gilets jaunes et plébiscitées par une majorité de Fr...

l'Humanité

vendredi 8 mars 2019

L'ère Macron des discriminations sexistes au travail (417 mots)

Page 6

Loi travail, réforme de l'assurance-chômage, des retraites... la facture de la politique du gouvernement est lourde pour les ...

Libération

vendredi 8 mars 2019

Baromètre de l'égalité des salaires : bonnes notes, mauvaise appréciation (690 mots)

Page 7

«Le compte n'y est pas.» Dans une déclaration unitaire adressée mardi, les principaux syndicats de salariés, à l'exception ...

Le Monde.fr

jeudi 7 mars 2019

RSA, soins, aide au logement : à quoi ont droit les immigrés en France ? (1564 mots)

Page 9

La question des prestations sociales versées aux immigrés fait depuis longtemps partie des sujets de polémique privilégiés ...

RÉFORME DES RETRAITES

(1 article)

l'Opinion

vendredi 8 mars 2019

Retraites : garder des régimes spéciaux... mais pas trop ?

(632 mots)

Page 13

Chiffon rouge Jean-Paul Delevoye, le Haut-Commissaire à la réforme des retraites, reçoit, cette semaine, les représe...

MOUVEMENTS SOCIAUX

(7 articles)

l'Humanité

vendredi 8 mars 2019

« Notre quotidien est une guerre sociale » (1125 mots)

Page 15

Pour la première fois, des femmes gilets jaunes, ultra-précaires, manifesteront vendredi et samedi dans plusieurs villes de...

L'Humanité
vendredi 8 mars 2019

Gilet rose, gilet jaune, le double combat de Véronique (584 mots)
Avec ses collègues assistantes maternelles, Véronique Bacherin se mobilise pour le maintien de leur allocation-chômage. Ell...

Page 17

L'Humanité
vendredi 8 mars 2019

Un alignement des planètes pour la grève féministe de 15 h 40 (622 mots)
Alors que se déroule la troisième édition de la grève féministe du 8 mars, l'index égalité hommes-femmes mis en place par l...

Page 18

L'Éclair
vendredi 8 mars 2019

Loi anti-«casseurs» : vers une saisine du Conseil Constitutionnel (554 mots)
Le texte est tenu au chaud, prêt à être dégainé. Alors que les sénateurs doivent examiner, mardi en séance publique, la pro...

Page 19

Le Monde
vendredi 8 mars 2019

Paris et l'ONU s'opposent sur les violences contre les " gilets jaunes " (674 mots)
La haut-commissaire aux droits de l'homme de l'ONU, Michelle Bachelet, a appelé, mercredi 6 mars, les autorités françaises...

Page 20

Le pays Briard
vendredi 8 au jeudi 21 mars 2019

Les Arjos gardent leur sang-froid (999 mots)
Après sept semaines de mobilisation, et malgré l'absence de réponse, les salariés d'Arjowiggins font preuve d'une lucidité remarqua...

Page 21

Les Alpes
vendredi 8 au jeudi 14 mars 2019

La cGt appelle les salariés à débrayer (273 mots)
La CGT de Bel appelle les salariés du site évronnais de l'entreprise fromagère à débrayer ce vendredi 8 mars entre 11 h et 15 h. Le...

Page 23

EUROPE ET INTERNATIONAL

(2 articles)

L'Humanité
vendredi 8 mars 2019

Grève féministe en Espagne, acte II (733 mots)
Pour la deuxième année consécutive, les collectifs de femmes font du 8 mars une journée chômée sur les lieux de travail et ...

Page 25

L'Humanité
vendredi 8 mars 2019

Le monde du travail algérien se mobilise (561 mots)
Nouvelle grande journée de mobilisation en Algérie, ce vendredi. Les salariés se joignent à la jeunesse. Le mouvement contr...

Page 27

ATTUALITÀ SOCIALE



POLITIQUE

La majorité refuse de rétablir l'ISF et d'augmenter le Smic

Les députés communistes ont défendu des revendications portées par les gilets jaunes et plébiscitées par une majorité de Français, jeudi, alors que l'ordre du jour leur était réservé au Palais-Bourbon. La Macronie les a renvoyés dans les cordes.

Rétablir l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) et augmenter le Smic ? Certainement pas. Ces deux propositions déposées par les députés PCF ont été balayées d'un revers de main, jeudi, à l'Assemblée nationale. C'est que le retour de l'ISF constituerait « un frein pour nos entreprises », selon la secrétaire d'État Agnès Pannier-Runacher, en nuisant à l'accumulation de capital, et donc à l'investissement et à l'emploi. L'ISF serait même « de nature à refroidir les plus grands et riches amoureux de la France », a argumenté la députée LARREM Cendra Motin. « Les mythes ont la vie dure en matière de fiscalité. Pour justifier l'injustifiable, vous avez inventé que l'ISF ferait fuir les riches. Mais aucune évaluation ne le prouve ! » a martelé Jean-Paul Dufrière. L'élue PCF a eu beau rappeler que « les inégalités de patrimoine sont les plus importantes et les plus structurantes » en France, puisque celui des plus riches est « 180 fois plus important que celui des dix pour cent les plus modestes », rien n'y a fait. Le rappel que la suppression de l'ISF a bénéficié aux 150 000 ménages les plus aisés, soit 0,5 % d'entre eux, au moment où la France se serait la ceinture n'a pas non plus ému la majorité macroniste.

La hausse du Smic a elle

aussi été envoyée au tapis

« Il y a un problème de méthode, de calendrier », a également attaqué Agnès Pannier-Runacher. Rappelant qu'un grand débat national est actuellement en cours, elle a accusé les parlementaires PCF de vouloir en « préempter » les conclusions, ce qui reviendrait à « mépriser les Français ». C'est pourtant le président de la République, Emmanuel Macron, qui a lui-même estimé que le rétablissement de l'ISF était hors sujet dans sa lettre aux Français, quand bien même les gilets jaunes et 77 % des citoyens du pays le réclament. « Il y a un paradoxe à proposer une augmentation des impôts au moment où les Français ont exprimé un ras-le-bol fiscal », a enfin asséné le gouvernement. Drôle de façon de contrer le retour de l'ISF et la volonté du PCF de renforcer la progressivité de l'impôt sur le revenu. L'objectif était de passer de cinq à neuf tranches, pour « moins faire payer les couches populaires et les classes moyennes, et plus faire payer les gros et très gros revenus ». Il n'a pas été retenu.

La hausse du Smic a elle aussi été envoyée au tapis. Si la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, a reconnu que « les revenus tirés du travail ne per-

mettent pas à tous de faire face aux dépenses du quotidien », elle a dans la foulée affirmé qu'une hausse « forte et soudaine » du Smic aurait « des effets négatifs sur l'emploi et la compétitivité des entreprises ». Aucune étude ne le prouve, a répondu Stéphane Peu, en s'appuyant sur les travaux de l'OFCE. L'élue PCF a ajouté que cette hausse du Smic était prévue en trois fois, pour atteindre les 1 800 euros brut (soit 1 400 euros net) au 1er janvier 2022. « France Stratégie dit que le Cice est un échec. Votre cabinet l'a confirmé. Il a coûté 111 milliards d'euros en cumulé pour 100 000 emplois créés ou préservés », a-t-il détaillé. Puis il a proposé d'éteindre progressivement ce dispositif pour allouer 10 milliards d'euros par an au soutien des PME et TPE, afin que la hausse du Smic ne les fragilise pas. Mieux, selon l'élue, augmenter le salaire minimum permettra d'augmenter tous les salaires, ce qui alimentera la consommation des ménages pour devenir « le principal levier de relance de l'activité économique du pays ». Un bon investissement, « qui ne partirait ni dans la finance, ni dans les paradis fiscaux », et viendrait renforcer le financement de la Sécurité sociale, a-t-il exposé. Sans être entendu. ■

par Aurélien Soucheyre





CUISINE

L'ère Macron des discriminations sexistes au travail

Loi travail, réforme de l'assurance-chômage, des retraites... la facture de la politique du gouvernement est lourde pour les femmes.

En termes de communication, rien à redire, le gouvernement est décidé-ment très offensif. Et ce, depuis le début du quinquennat d'Emmanuel Macron. En novembre 2017, de l'Ély-sée, le président en personne avait confirmé que l'égalité femmes-hommes serait une grande cause nationale après avoir, lors de son élec-tion, rétrogradé le ministère des Droits des femmes en secrétariat d'État. Quelques semaines plus tard, il dégainait la série d'ordonnances, réformant le Code du travail, parti-culièrement néfastes aux femmes, comme le dénonçaient à l'époque une cinquantaine de personnalités signataires d'une tribune appelant Emmanuel Macron et la secrétaire d'État, Marlène Schiappa, à ne pas « brader les droits des femmes » aux « exigences du Medef ». Ces femmes pointaient notamment les risques de remise en cause de droits familiaux tels que les congés pour enfant ma-lade, l'allongement du congé de ma-

ternité ou l'allègement du temps de travail des femmes enceintes désor-mais négociable dans chaque entre-prise. Elles s'inquiétaient également de l'impact sur la prévention des vio-lences sexuelles au travail, de la dis-parition des CHSCT (Comité d'hy-giène, de sécurité et des conditions de travail), rappelant que « 20 % des femmes déclarent avoir déjà subi du harcèlement sexuel sur leur lieu de travail ». Parmi les salariées les plus menacées : les précaires, les plus iso-lées, celles qui vivent des situations affectives et financières difficiles, contraintes au silence.

C'est encore les femmes et parmi elles les plus précaires, celles à temps partiel, qui risquent d'être les pre-mières victimes des réformes de l'as-surance-chômage en cours et de celle du système de retraite à venir. L'une et l'autre particulièrement défavo-rables aux carrières « hachées » et aux bas salaires, l'apanage des

femmes qui représentent 82 % des sa-lariés à temps partiel et les deux tiers des travailleurs pauvres.

Alors que l'écart des salaires entre hommes et femmes se maintient à 26 %, le gouvernement rejette toute idée d'augmentation du Smic, qui concerne 80 % des femmes. En ma-tière de retraite, 56 % des femmes re-traitées ne perçoivent que le mini-mum vieillesse. Elles sont deux fois plus nombreuses que les hommes à attendre 65 ans, voire 66 ans, pour li-quer leur retraite, conséquence de carrières incomplètes. Dans sa der-nière enquête sur l'égalité femmes-hommes, la Banque mondiale, qui évalue les étapes importantes de la vie professionnelle d'une femme, du premier emploi à la pension de re-traité, semble n'y avoir vu que du feu. Elle vient d'attribuer la note maxi-male à la France. Cent points. ■

par Sylvie Ducatteau





Baromètre de l'égalité des salaires : bonnes notes, mauvaise appréciation

Depuis le 1er mars, un index de mesure permet de rendre compte des écarts de rémunération et de la place des femmes dans les entreprises. Mais la précision de l'outil est mise en cause par les principaux syndicats.

«*Le compte n'y est pas.*» Dans une déclaration unitaire adressée mardi, les principaux syndicats de salariés, à l'exception de la CFDT, dressent un sombre tableau : en 2019, «*le quotidien des femmes est toujours marqué par les inégalités salariales, la précarité et les violences sexistes et sexuelles.*» En chiffres, cela donne un écart de salaires de plus de 25 % en moyenne, tous postes confondus. Et, à compétence et poste égaux, un écart moyen salarial de 9 %. Or, selon la CFE-CGC, la CFTC, la CGT, FO, la FSU, Solidaires et l'Unsa, ce n'est pas l'index de mesure de l'égalité salariale, présenté le même jour par Muriel Pénicaud, la ministre du Travail, qui va y changer grand-chose. Du moins, en l'état.

Certes, écrivent les centrales, ce nouvel outil a le mérite d'exister. Sur-tout, cette échelle de 100 points construite avec cinq critères (écart de rémunération, écart dans les augmentations annuelles, écart dans les promotions, augmentations au retour de congé maternité, présence de femmes parmi les plus gros salaires de l'entreprise) marque le passage à «*une obligation de résultat.*»

Bons élèves

Mais, d'après les centrales, elle ne va pas assez loin, puisqu'elle n'oblige que les entreprises obtenant une note inférieure à 75 sur 100 à faire des efforts, sous peine de sanction financière (jusqu'à 1 % de la masse salariale). Pire, elle permettrait de

«*masqu[er] une partie des écarts.*»

Dans le viseur des syndicats, notamment, la possibilité de «*pondér[er]*» certains résultats. «*La note globale peut dissimuler des écarts de salaire très importants et occulter la réalité des inégalités,*» dénonce la CGT. Le syndicat pointe, entre autres, un «*barème sur les écarts de rémunération très progressif.*» De quoi aider les entreprises à garder la face ?

Depuis le 1er mars, date butoir pour les sociétés de plus de 1 000 salariés pour transmettre leur note à l'administration, l'index a commencé à parler. Et les premiers résultats sont plutôt positifs pour les grandes entreprises. Sur le premier critère, celui des écarts de rémunération, les répondants obtiennent en moyenne une note de 37 sur 40. «*Les grandes entreprises respectent bien le principe à travail égal salaire égal, souligne le ministère du Travail, même si elles peuvent encore progresser.*» Notamment sur le plafond de verre et la parité encore trop faible du *top management* : sur ce critère, la note moyenne obtenue est de 3 sur 10. Le syndicat FO y voit, de son côté, des résultats qui «*ne sont pas cohérents avec l'écart [...] de - 25 % entre la rémunération des femmes et celle des hommes. Ce qui confirme nos craintes d'invisibilité d'écarts pourtant bien réels.*»

Reste que ces chiffres sont, pour l'heure, très partiels. Et pour cause, seules 732 entreprises ont joué le jeu, soit la moitié du contingent concer-

né. Parmi elles, 16 % sont «*en alerte rouge*», selon la ministre, c'est-à-dire en dessous du seuil de 75. Soit 118 entreprises, parmi lesquelles «*plusieurs groupes du CAC 40, et certains dont l'Etat est actionnaire, comme Engie et Thales,*» a précisé Muriel Pénicaud. Du côté des retardataires, 564 seraient en train de finaliser leur index. Or, si les bons élèves, comme Sodexo, la Maif ou encore Danone (dont Muriel Pénicaud a été DRH) se sont empressés de publier leurs données, on peut imaginer que les entreprises moins pressées auront des résultats moins glorieux. Ce qui, une fois leurs données intégrées, pourrait infléchir les bons chiffres.

Atypiques

Il faudra de toute façon encore du temps à cet index pour se déployer, les entreprises de 250 à 1 000 salariés ayant obtenu un délai, jusqu'au 1er septembre, pour s'y coller (1er mars 2020, pour celles de 50 à 250 salariés). Pas suffisant, répondent les syndicats, face ce calendrier. «*Pour faire enfin de l'égalité une réalité, c'est toutes les politiques publiques qui doivent être pensées,*» préviennent-ils.

Outre l'amélioration de l'index, ils réclament ainsi une limitation du recours aux contrats à temps partiel, aux contrats précaires et aux horaires atypiques, dans lesquels les femmes sont surreprésentées. Ou encore une revalorisation des métiers à prédominance féminine, un allongement

du congé paternité qui serait rendu obligatoire, l'extension du congé maternité à toutes les travailleuses, le développement des places en crèche,

le renforcement de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail... Autant de mesures qu'ils défendront, ensemble, en juin, devant

l'Organisation internationale du travail. ■

par Amandine Cailhol



RSA, soins, aide au logement : à quoi ont droit les immigrés en France ?

Les Décodeurs ont fait le tour des prestations sociales alors que les intox à ce sujet reviennent dans le débat.

La question des prestations sociales versées aux immigrés fait depuis longtemps partie des sujets de polémique privilégiés du débat politique français.

Mais elle a retrouvé une actualité brûlante à l'occasion de la campagne lancée récemment par Marine Le Pen et les cadres du Rassemblement national (RN), qui tentent à grands coups d'intox d'imposer l'idée qu'un migrant fraîchement arrivé serait mieux loti qu'un retraité français modeste.

Pour y voir plus clair, Les Décodeurs dressent le tableau des principales aides auxquelles peuvent prétendre les migrants en France.

1 | Les minima sociaux

Aucune prestation ne leur est proposée.

Ils peuvent bénéficier d'une allocation de demandeur d'asile (ADA) pendant toute la durée du traitement de leur dossier (entre cinq et neuf mois en moyenne).

Cette allocation de 207 euros par mois permet d'assurer leur subsistance et de compenser l'interdiction qui leur est faite de travailler légalement avant un délai de six mois (même si certains peuvent travailler au noir).

Le versement de l'ADA s'arrête à la fin de la procédure de demande d'asile (quelle qu'en soit l'issue). Il peut aussi être suspendu de façon anticipée en cas de fraude ou de manquement à la loi de la part du bénéficiaire (par exemple un comportement violent).

A partir de 25 ans, ils peuvent prétendre au revenu de solidarité active (RSA) au bout de cinq ans de détention d'un titre de séjour permettant de travailler en France (ce délai est supprimé pour les titulaires d'une carte de résident, les réfugiés et les immigrés européens de longue durée, qui peuvent le toucher immédiatement).

Le RSA s'élève à 551 euros par mois, mais il ne peut pas se cumuler avec d'autres aides.

Sur 1,88 million d'allocataires du RSA en décembre 2017, 16 % étaient étrangers, selon le gouvernement.

Un étranger de plus de 65 ans peut bénéficier de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA, ex-minimum vieillesse), d'un montant maximal de 868 euros par mois.

Pour la recevoir, il doit respecter les mêmes conditions que les Français (revenus annuels inférieurs à 9 998 euros). Il doit toutefois préalablement résider en France de manière régulière depuis au moins dix ans (ce délai est supprimé pour les réfugiés, qui peuvent le toucher im-

médiatement).

Environ un tiers des bénéficiaires de cette aide sont de nationalité étrangère.

Il existe 10 minima sociaux en France, qui correspondent à des publics spécifiques.

Le plus universel d'entre eux est le revenu de solidarité active (RSA) : une allocation de 551 euros par mois versée à 2,5 millions d'allocataires de plus de 25 ans sous conditions de ressources.

L'allocation adulte handicapé (AAH), versée à plus d'un million de bénéficiaires, s'élève à 860 euros par mois.

L'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA, ex-minimum vieillesse), versée à un peu plus d'un demi-million de retraités de plus de 65 ans, s'élève à 868 euros par mois.

2 | La protection santé

Ils peuvent bénéficier d'une prise en charge gratuite des principaux soins médicaux au titre de l'aide médicale d'Etat (AME). Tous les frais qui dépassent le plafond « Sécu » (par exemple pour les soins optiques ou dentaires) restent à leur charge.

L'AME est théoriquement réservée aux immigrés présents depuis trois mois en France et sous condition de ressources, mais ces critères sont difficiles à vérifier dans les faits. Cependant, la fraude a un effet limité sur

le coût du dispositif, selon un rapport parlementaire de 2011. Quelque 300 000 clandestins en bénéficient.

L'AME a une vocation humanitaire, en prenant en charge les soins vitaux de personnes démunies. Mais c'est aussi un enjeu de santé publique : ne pas traiter ces patients pourrait favoriser la propagation d'affections contagieuses, comme la tuberculose.

La protection universelle maladie (PUMA, ex-CMU) leur permet de bénéficier gratuitement de la part remboursée par la Sécurité sociale, à l'instar des Français du régime général.

Ils ont également accès gratuitement à la CMU complémentaire pour financer les restes à charge.

S'ils n'ont pas d'emploi, et donc pas d'affiliation à la Sécurité sociale, les étrangers peuvent bénéficier de la protection maladie universelle (PUMA, ex-CMU), qui prend en charge la part remboursée par la Sécurité sociale.

Au bout de trois mois de présence en France, et sous condition de ressources, ils peuvent aussi être couverts par la CMU complémentaire pour les restes à charge.

Si leurs revenus se situent juste au-dessus du plafond de la CMU complémentaire, ils peuvent recevoir une aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS).

S'ils n'ont pas d'emploi, et donc pas d'affiliation à la Sécurité sociale, les Français peuvent bénéficier de la protection maladie universelle (PU-

MA, ex-CMU), qui prend en charge la part remboursée par la Sécurité sociale.

Sous condition de ressources, ils peuvent aussi être couverts par la CMU complémentaire pour les restes à charge.

Si leurs revenus se situent juste au-dessus du plafond de la CMU complémentaire, ils peuvent recevoir une aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS).

3 | L'hébergement et le logement

Ils peuvent théoriquement bénéficier de l'hébergement d'urgence au même titre qu'un autre résident en France.

Plusieurs types de structures peuvent les héberger le temps de l'examen de leur demande d'asile (entre cinq et neuf mois en moyenne). Il s'agit principalement de centres d'accueil spécialisés (les CADA), mais aussi d'hébergements d'urgence.

Dans tous les cas, cette situation est difficilement comparable avec le fait d'être locataire ou propriétaire d'un logement traditionnel. Les personnes hébergées en CADA sont par exemple parfois amenées à partager certaines pièces de vie avec d'autres personnes ou familles.

Les adultes qui n'ont pas de place d'hébergement reçoivent une allocation de 225 euros par mois pour se loger.

Ils peuvent bénéficier des aides au logement (APL, ALF et ALS), demander un logement social et faire valoir leur droit au logement opposable au même titre que les Français, sous condition de ressources.

Environ 14 % des logements sociaux sont attribués à des étrangers hors Union européenne.

Ils peuvent aussi bénéficier de l'hébergement d'urgence au même titre qu'un Français.

Ils peuvent bénéficier des différentes aides au logement (APL, ALF et ALS), demander un logement social et faire valoir leur droit au logement opposable, sous condition de ressources.

Environ 80 % des logements sociaux sont attribués à des Français.

Les plus démunis ont en principe accès à un parc d'hébergement spécifique (places d'allocation logement temporaire, hébergement d'insertion).

4 | Les allocations familiales

Aucune prestation ne leur est proposée.

Le montant de l'allocation de demandeur d'asile (voir plus haut) varie en fonction de la taille de la famille. Cela représente environ 100 euros par mois de plus par personne supplémentaire dans le foyer.

Ils peuvent bénéficier des allocations familiales au même titre que les Français, à condition que leurs enfants vivent avec eux en France.

Les citoyens français dont le foyer comporte au moins deux enfants peuvent bénéficier des allocations familiales.

5 | Les transports

Certains peuvent bénéficier de facilités pour les transports dans certaines villes ou régions.

Par exemple, en Ile-de-France, quelque 115 000 clandestins affiliés à l'aide médicale d'Etat ont le droit à une réduction tarifaire de 50 %.

Ils peuvent bénéficier de facilités dans certaines villes ou régions.

Par exemple, en Ile-de-France, ils ont le droit à une réduction tarifaire

de 75 %, comme les Français modestes, à condition d'être affiliés à la CMU complémentaire.

Les plus modestes peuvent généralement bénéficier des tarifs sociaux pour les transports offerts par les villes ou les régions, au même titre que les Français.

Par exemple, en Ile-de-France, ils ont le droit à une réduction tarifaire de 75 %, à condition d'être affiliés à la CMU complémentaire.

Certaines villes ou régions proposent des tarifs sociaux pour les transports aux personnes les plus modestes.

Par exemple, en Ile-de-France, elles ont le droit à une réduction tarifaire de 75 %, à condition d'être affiliées à la CMU complémentaire.

En résumé :

Correction, le 7 mars à 13h10 : la réduction tarifaire accordée aux bénéficiaires de l'AME en Ile-de-France n'est pas de 75, mais de 50 %. ■



RÉFORME DES RETRAITES



LE GOUVERNEMENT NE VEUT PAS IRRITER LES SYNDICATS MAIS DES EXCEPTIONS GÉNÉREUSES LE PRIVERAIENT DE L'ARGUMENT D'ÉQUITÉ

Retraites : garder des régimes spéciaux... mais pas trop ?

Chiffon rouge Jean-Paul Delevoye, le Haut-Commissaire à la réforme des retraites, reçoit, cette semaine, les représentants patronaux et syndicaux afin d'évoquer l'épineux sujet des régimes spéciaux et celui des départs anticipés au sein de la fonction publique. Fanny Guinochet

L'harmonisation des régimes de retraite est un terrain miné ; Jean-Paul Delevoye le sait. Aussi le Haut-Commissaire chargé des retraites prend-il toutes les précautions pour éviter d'en faire un totem. Et de déclarer aux partenaires sociaux, qu'il reçoit actuellement, que le gouvernement est prêt à maintenir des « dispositifs particuliers », dérogatoires, permettant à certaines professions de partir à la retraite plus tôt, à partir du moment où ces régimes particuliers reposent sur « des spécificités objectives ».

Des propos flous pour rassurer les agents publics, mais également les syndicats de salariés dont la plupart défendent bec et ongles les régimes spéciaux. Avec l'argument que, depuis la réforme de 2008, ils sont voués à converger avec le régime général, au fil des années à venir.

Pas sûr toutefois que le gouvernement fasse mouche dans l'opinion. Les salariés du privé, les artisans, les indépendants pourraient se sentir floués si des exceptions trop généreuses étaient maintenues. Tel qu'il le présentait lors de sa campagne présidentielle, le régime universel

par points promis par Emmanuel Macron a vocation à effacer les différences et donc à faire disparaître les quarante-deux régimes spéciaux...

A un moment où les Gilets jaunes demandent plus de justice sociale, plusieurs études (Conseil d'orientation des retraites, Cnav) révèlent que les Français partent à la retraite de plus en plus tard – en moyenne à 63 ans. Mais aussi que les âges de départ varient fortement en fonction des statuts. En moyenne, les fonctionnaires partent un an avant les salariés du secteur privé. En 2015, 80 % des militaires et 60 % des agents de la RATP avaient pris leur retraite avant 56 ans, la majorité des employés de la SNCF avant 60 ans...

Catégories actives. Si le gouvernement choisit de garder des dispositions spécifiques, sur quels critères va-t-il le faire ? Il se garde bien de le dire. Le statu quo semble se dessiner pour les fonctions régaliennes – sapeurs-pompiers, militaires, gendarmes... Ces « catégories actives » partent aujourd'hui, en moyenne, avant 57 ans. Une unanimité se dégage quant à la nécessité de prendre en charge par la solidarité nationale

leur départ anticipé. Même le patronat est sur cette ligne.

En revanche, pour les autres catégories, la musique est bien différente. « Si des entreprises, comme la SNCF ou l'Opéra de Paris, veulent faire partir leurs agents à 52 ans, c'est leur problème, mais qu'elles financent », assure un représentant patronal. Mais cela se heurtera à l'épineuse question de la pénibilité, qui justifiait à l'origine les régimes spéciaux.

Et là, deux visions s'opposent. La CFDT souhaite que le dispositif pénibilité du privé soit étendu à la fonction publique, avec des critères liés au poste occupé et non à des catégories professionnelles – un job d'infirmière est aussi épuisant à l'hôpital public que dans une clinique privée. Une logique que récuse, pour sa part, le patronat : le compte pénibilité du privé doit rester lié à une approche individuelle et ne pas être élargi, sans quoi le dérapage financier est assuré. Les discussions promettent donc d'être animées. ■

par @fannyguinochet T



MOUVEMENTS SOCIAUX



CUISINE

« Notre quotidien est une guerre sociale »

Pour la première fois, des femmes gilets jaunes, ultra-précaires, manifesteront vendredi et samedi dans plusieurs villes de France pour porter haut et fort leurs revendications féministes.

Elles étaient les oubliées, elles deviennent les visages des luttes sociales. Aujourd'hui et demain, des femmes gilets jaunes, avec des organisations féministes et la CGT, vont arpenter les rues au rythme de « Femmes précaires, femmes en guerre ! »

Elles se réunissent en assemblée générale tous les lundis à la bourse du travail de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis). Une cinquantaine de personnes ont afflué lundi depuis Paris et sa banlieue.

Oriane, la trentaine, chouchou rose dans les cheveux et bière à la main, est la cocréatrice de la page Facebook « Femmes gilets jaunes » : « Parce que nous sommes les plus exploitées et précarisées par ce système capitaliste violent, parce que nous sommes discriminées et subissons le sexisme, nous serons en première ligne à cette manifestation ! » lance-t-elle. Bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA) depuis la fermeture de sa micro-entreprise, elle est aussi bénévole à l'Armée du salut.

« Le système nous met dans la précarité depuis l'enfance »

Dans la salle Louise-Michel, chacun a son identité et son expérience. On retrouve ici Engracia, en première ligne de la grève victorieuse des femmes de chambre de l'hôtel Park Hyatt Vendôme, mais aussi Céline Verzeletti,

secrétaire confédérale chargée de l'égalité femmes-hommes à la CGT, des professeures, une ex-sans-papiers, des étudiantes, deux hommes, des syndicalistes SUD, militantes NPA et France insoumise. « Mais nous ne sommes pas un parti politique, nous sommes une classe sociale », insiste Oriane, non encartée.

Qu'elles travaillent dans le nettoyage, dans les hôpitaux, dans le privé, toutes portent la voix des femmes isolées, souvent issues de l'immigration. Leila, une ancienne commerçante : « Le système nous met dans la précarité depuis l'enfance. Macron ose en plus nous traiter d'illettrées ! Quand il parle ainsi, c'est une façon de viser nos sœurs, nos mères, nous toutes ! » « Les retraitées, les mères au foyer célibataires sont depuis longtemps invisibilisées par les médias et la société, dénonce une autre femme gilet jaune. Notre quotidien est une guerre sociale, à nous de reprendre nos droits ! » Ces femmes précaires, aux faibles revenus, s'inquiètent des disparitions des maternités et de la réforme du chômage : « Ils tapent sur n'importe quoi ! Regardez la santé, les hausses des contrôles à Pôle emploi ! Mais rien n'est fait pour limiter les contrats précaires imposés aux femmes. »

Contre l'ordre néolibéral, elles se battent pour un meilleur accès au logement, aux soins, aux prestations sociales et pour la création d'un service public de la petite enfance. Des

droits exclus ou rognés par le gouvernement en raison de contraintes budgétaires. Contrairement à leurs homologues masculins, elles n'évoquent pas le rétablissement de l'impôt sur la fortune et le référendum d'initiative populaire. « À la télévision, on ne voyait que des hommes s'exprimer pour parler du gasoil. On s'est dit que la parole des femmes n'était absolument pas représentée », explique Chérifa, keffieh autour du cou, bénévole à l'Armée du salut. Depuis presque trois ans, elle vit dans un neuf mètres carrés au Palais de la femme, un établissement parisien dédié aux personnes en grande difficulté. « Je n'ai jamais touché d'allocations familiales, les pensions n'ont jamais été versées, j'ai payé seule les études de ma fille. Tenir avec un salaire de misère, à Paris, c'est dur », résume cette mère de trois enfants. Dans la salle, on croise aussi Torya Akroum, 37 ans, qui a fui son domicile, ses petits sous le bras, après des violences conjugales. Cette cheminote se sent aujourd'hui privilégiée grâce à son emploi. « Mais je travaille la nuit et les week-ends pour un meilleur salaire et mieux élever mes enfants », raconte cette mère isolée de trois enfants et ancienne gréviste à la SNCF. Gilet jaune de la première heure, elle dénonce la baisse des aides personnalisées au logement (APL). Elle a perdu au change : « Je touchais 75 euros, contre 19 euros aujourd'hui. Avec cette somme, j'aurais pu remplir un chariot Lidl. »

« Dans la réussite des hommes, coulent les larmes des femmes »

Lise, 26 ans, fabrique sa pancarte pour la manifestation : « Dans la réussite des hommes, coulent les larmes des femmes. » Ancienne pâtissière, elle a mal vécu son expérience dans la restauration et a fini par démissionner : « C'était l'horreur, des collègues m'ont harcelée sexuellement. Et les patrons nous exploient bien plus qu'ils n'exploitent les hommes, avec des heures supplémentaires non payées. »

Ces discours tranchent avec les manifestations des femmes gilets jaunes de janvier. L'appel sur Facebook précisait : « Nous voulons montrer que nous sommes la Mère Patrie, en colère, et que nous avons peur pour l'avenir de nos enfants ! » Et aussi : « Nous restons complémentaires et solidaires des hommes, ce n'est pas une lutte féministe mais féminine. » Oriane et ses camarades s'opposent à cette image réductrice du rôle des femmes. Elles rejettent un féminisme institutionnel, incarné aujourd'hui par Marlène Schiappa, la secrétaire d'État chargée de l'Égalité femmes-

hommes. « Les féministes, celles qui luttent tous les jours pour les droits de toutes les femmes, c'est nous, pas Schiappa ! » disent-elles.

Quelles suites pour leur mouvement ? Certaines évoquent des pistes : « Pourquoi ne pas créer un acte gilet jaune sur le chômage ? N'attendons pas que les hommes le fassent, les femmes sont plus touchées par les contrats précaires et les temps partiels », propose l'une d'entre elles sous les applaudissements. Les idées fusent dans la salle, comme si le mouvement social en était encore à ses débuts. Leila prend l'initiative d'écrire une lettre ouverte au président de la République, quand Chérifa souhaite soutenir les femmes jetées à la rue dès la fin de la trêve hivernale. Michelle, à la retraite, propose d'investir les lieux de pouvoir.

Elles n'entendent pas abandonner le monopole du récit aux hommes

Très vite, elles décident de multiplier les actions en semaine. Et reçoivent le soutien de la CGT : « C'est bien de

se mobiliser en semaine, avec les organisations syndicales. Grâce aux femmes, on arrivera à faire des actions massives », estime Céline Verzeletti, du bureau confédéral du syndicat. Des commissions « revendications » et « actions » fleurissent, et une nouvelle assemblée générale se tiendra dès mardi prochain.

La mobilisation des gilets jaunes, c'est aussi elles. Et elles n'entendent pas abandonner le monopole du récit aux hommes. « Les revendications des femmes ne passent pas assez dans le mouvement, alors qu'elles devraient l'irriguer, estime une militante. Il faut les inclure dans la lutte générale. » Où va mener ce nouveau mouvement féministe tourné vers les mobilisations sociales ? Il est tôt pour le dire.

Une chose est sûre, ces gilets jaunes d'un nouveau genre peuvent créer un élan de conscience et tisser des réseaux déterminés à renverser les formes de domination. Leila, étudiante, estime : « Une révolution sans les femmes, c'est une révolution contre les femmes. » ■

par Lola Ruscio





CUISINE

Gilet rose, gilet jaune, le double combat de Véronique

Avec ses collègues assistantes maternelles, Véronique Bacherin se mobilise pour le maintien de leur allocation-chômage. Elle s'engage aussi contre la précarité aux côtés des gilets jaunes.

Montauban (Tarn-et-Garonne), envoyé spécial.

Le gilet rose est à portée de main, sur le frigo. Véronique Bacherin l'endosse souvent en ce moment : « Le mouvement des gilets roses, je suis en plein dedans ! » Un collectif d'assistantes maternelles s'est créé dans le Tarn-et-Garonne, comme dans 35 départements, pour repousser la menace du gouvernement de réduire, voire supprimer, l'allocation-chômage indispensable à cette profession. Véronique et une quarantaine de nounous ont manifesté le 2 février dans les rues de Montauban. Elle a aussi rencontré la députée Valérie Rabault, présidente du groupe PS à l'Assemblée nationale, écrit aux parlementaires, aux ministres, distribué des tracts sur les marchés... Il faut user de pédagogie pour expliquer les conditions de travail méconnues d'une assmat.

Véronique Bacherin occupe une maison avec jardin à la périphérie de Montauban. Elle a obtenu, début 2006, l'agrément sans lequel on ne peut exercer sa profession. Les services du conseil départemental ont passé en revue sa demeure, vérifié qu'elle est adaptée à l'accueil d'enfants âgés de 3 mois à 6 ans... Des puéricultrices, des assistantes sociales ont longuement questionné Véronique, testé son équilibre psy-

chologique, sa capacité à rester zen au milieu de la marmaille.

« Cette année, je m'occupe de six enfants, mais jamais plus de quatre à la fois, raconte-t-elle. Pour chaque enfant gardé, un contrat de travail est signé avec les parents. Ceux-ci sont mes employeurs, je reçois une feuille de paye chaque mois et je cotise à l'assurance-chômage. » Lorsqu'un contrat s'achève, l'allocation-chômage vient compenser 54% à 75% du manque à gagner, en attendant un nouveau contrat. « Depuis treize ans, j'ai eu recours trois ou quatre fois à cette allocation. Sans elle, beaucoup d'assmats arrêteraient le métier, ce qui pénaliserait aussi les parents. » Véronique gagne 1 500 euros net par mois, davantage que la majorité de ses collègues. « Mais je travaille 50 heures par semaine, parfois 60. Cela laisse peu de place à la vie privée. » Son salaire horaire ? Elle rit. « Je n'ai pas du tout envie de faire le calcul ! »

« Je n'avais jamais vu un syndicaliste de près ! »

Dans une vie antérieure, Véronique exerçait le métier d'assistante commerciale dans une société d'import-export. « Un travail qui manquait d'humanité. » Elle a effectué « une reconversion heureuse ». Même si ce fut compliqué d'élever à la fois ses

deux enfants et ceux des autres. Même si des nuages s'accumulent sur la profession. Pour la première fois de sa vie, à 45 ans, Véronique s'engage dans un mouvement social. « Je n'avais jamais vu un syndicaliste de près ! » Aujourd'hui, elle côtoie ceux de la CGT : le syndicat imprime les tracts des gilets roses, met des locaux à leur disposition.

La démarche de Véronique va même au-delà des seuls intérêts de sa profession. « Le problème, c'est la précarité. Ceux qui travaillent n'arrivent pas à vivre. L'État peut gagner de l'argent en s'attaquant à la fraude fiscale, à l'évasion fiscale. S'attaquer aux petits, ce n'est pas glorieux. » D'où cette confiance : « Je suis aussi gilet jaune. »

À Montauban, gilets roses et gilets jaunes agissent séparément, et Véronique semble le regretter. Ce samedi 9 mars, les assistantes maternelles partiront à 10 heures depuis la préfecture pour un défilé bruyant et coloré. L'après-midi, les gilets jaunes seront dans la rue. « Avec quelques collègues, nous participerons aux deux actions, annonce Véronique. Les gilets roses sont une branche de l'arbre gilets jaunes. » ■

par Bruno Vincens





CUISINE

Un alignement des planètes pour la grève féministe de 15 h 40

Alors que se déroule la troisième édition de la grève féministe du 8 mars, l'index égalité hommes-femmes mis en place par le gouvernement renforce encore les inégalités en termes de rémunérations.

L'heure des comptes a sonné. Vendredi, à 15 h 40, début du travail gratuit des femmes, l'ensemble de la population est appelée à cesser son activité partout en France. De la place de la République à Paris, en passant par Toulouse, Lyon, Strasbourg, Marseille, Rennes... plus de 300 rassemblements et débrayages sont prévus. « Nous avons un alignement des planètes inédit », explique Sophie Binet, cosecraire générale de l'Ugict-CGT (cadres) et une des initiatrices du 8 mars 15 h 40. « Le rassemblement des jeunes sur le climat va évoquer l'impact du changement climatique sur les femmes et l'acte XVII des gilets jaunes est dédié aux droits des femmes. Il y aura toutes les couleurs de l'arc-en-ciel du mouvement social. C'est comme ça qu'on peut se faire entendre. » Contre cette oppression et ces discriminations, 38 syndicats et associations appellent donc à amplifier le combat.

Des salaires de 26 % inférieurs

« C'est une grève féministe, donc le mot d'ordre s'adresse aussi bien aux hommes qu'aux femmes », a souligné Ana Azaria, de l'organisation Égalité. Alors que les femmes représentent 52 % de la population, elles perçoivent toujours des salaires de 26 % inférieurs à ceux de leurs homo-

logues masculins. Pour les retraitées, l'écart atteint même les 40 %. Si les précédents « 8 mars 15 h 40 » avaient abouti à des avancées salariales concrètes, grâce à des luttes victorieuses comme celle des employées de crèche lyonnaises en 2018, ils ont aussi contraint le pouvoir macroniste à instaurer un index sur l'égalité hommes-femmes. Une mesure très insuffisante pour l'union syndicale Solidaires : « Ce sont des budgets et des actes concrets que doit prendre ce gouvernement, plutôt que mettre en place un index sur l'égalité salariale ou débattre avec un animateur télé qui véhicule tant de sexisme dans son émission, sous couvert d'humour ! »

D'autant que les décrets d'application de cet index ont contribué à vider le texte de sa substance et à renforcer l'opacité sur les critères. Pour certains, il fait déjà office de simple cache-misère des inégalités.

Le chemin est encore long

Des grands groupes comme Sodexo ou la Maif n'ont pas tardé à vanter leurs bilans positifs. Chez Capgemini, le score est de 94 sur 100 en termes d'égalité femmes-hommes, l'un des meilleurs du CAC 40. Pour le volet écart salarial, le géant des services numériques frôle la perfection,

avec 39 sur 40, soit 0,3 à 0,6 % d'écart. « Ils ont pris les résultats sur toute l'Union économique et sociale (UES), explique Thierry Achaintre, secrétaire de la CGT Capgemini, alors que dans certaines filiales comme Sogeti High Tech et Capgemini Infra les écarts sont relativement importants entre les salariés à partir de 30 ans. Ils peuvent atteindre 250 euros à cet âge-là et jusqu'à 1 300 euros à 55 ans et plus. Sans compter que la base de calcul est mauvaise. Nous estimons plutôt l'écart à 7 ou 8 %. C'est donc une escroquerie. » De plus l'entreprise, qui se targue de ces bons résultats, a toujours un arriéré de trois millions d'euros en matière d'égalité salariale... Le chemin est encore long pour mettre un terme aux discriminations et aux violences dans le monde du travail. Dans ce secteur des services informatiques, à dominance masculine, la CGT de la société CGI vient ainsi de publier une enquête sur les violences sexistes et sexuelles. 73 % des participants à l'étude révèlent avoir entendu des propos à caractère sexuel ou sexiste sur leur lieu de travail. 16 % des témoins confirment avoir reçu des insultes à cause de leur genre. Des constats qui s'accumulent et appellent à poursuivre plus que jamais la lutte. ■

par Cécile Rousseau





Loi anti-«casseurs» : vers une saisine du Conseil Constitutionnel

Le texte est tenu au chaud, prêt à être dégainé. Alors que les sénateurs doivent examiner, mardi en séance publique, la proposition de loi dite «anticasseurs», à l'Assemblée nationale, selon nos informations, quatre groupes - socialiste, insoumis, communiste et le groupe Libertés et territoires - préparent ensemble un recours au Conseil constitutionnel.

Voulant apporter une réponse sécuritaire aux débordements en marge des manifestations de gilets jaunes, le gouvernement a recyclé une proposition de loi du sénateur LR Bruno Retailleau votée à l'automne par la Chambre haute. Si les dispositions ont été largement réécrites, l'examen à l'Assemblée début février n'a pas débouché sur une version consensuelle, c'est peu de le dire. L'article 2 a en particulier hérissé bon nombre de députés, dans l'opposition mais aussi dans les rangs de la majorité : il autorise un préfet à interdire de manifestation «une personne [qui] constitue une menace d'une particulière gravité pour l'ordre public». Cette «menace» doit être étayée par la constatation, lors d'un précédent rassemblement, «d'agissements [...] ayant donné lieu à des atteintes graves à l'intégrité physique des personnes ainsi que des dommages importants aux biens» ou de la «commission d'un acte

violent».

Si la possibilité de former un recours en urgence a été introduite, la formulation de l'article a paru, pour certains députés, trop floue et déséquilibrée entre fermeté à l'égard des casseurs et protection des libertés fondamentales. Résultat : le 5 février, le texte a certes été voté haut la main, notamment avec le renfort de la droite, mais 50 députés LREM se sont abstenus. Lors des débats, l'opposition avait fréquemment pointé le risque que plusieurs mesures soient inconstitutionnelles. Une saisine des sages à l'issue des débats parlementaires ne faisait donc aucun suspense. «La loi, une fois adoptée, il est archiprobable qu'elle va nous être déférée», prévoyait lui-même le président du Conseil constitutionnel, Laurent Fabius, le 13 février. Or, les sénateurs (à majorité de droite), qui ont examiné mercredi le texte en commission des lois, ont voté la version de leurs collègues députés sans en changer une virgule, ouvrant la voie à son adoption définitive mardi.

Les députés signataires du recours se tiennent donc prêts pour le déposer dans la foulée. Si les trois groupes de gauche en sont déjà à leur quinzième saisine de concert, leur association avec Libertés et territoires est une

première. Ce huitième groupe, créé en octobre, rassemble des radicaux et PRG, des ex-LREM, trois nationalistes corses et des centristes, dont Charles de Courson pour qui l'article 2 est «un monstre juridique et une dérive complète». En février, Courson et son président de groupe, Philippe Vigier, se rapprochent de la cheffe de file socialiste, Valérie Rabault puis des groupes GDR (communistes) et LFI. Et ce, afin de faire recours commun, le seuil requis des 60 députés signataires étant ainsi largement assuré.

Quasi finalisé, le texte d'une dizaine de pages s'appuie sur de nombreux arguments, assure Courson : «Atteinte à la proportionnalité des peines», «atteinte à la liberté de manifester», au «respect des droits de la défense, à la présomption d'innocence et au droit d'avoir un procès équitable»... «On s'est mis d'accord sur une rédaction assez sobre pour que tout le monde puisse l'endosser», explique Vigier.

Objectif : élargir encore, d'ici à mardi, la liste des signataires. Plusieurs contacts ont été pris avec des élus de la majorité qui s'étaient abstenus. Mais oseront-ils franchir ce Rubicon ? ■





INTERNATIONAL

Paris et l'ONU s'opposent sur les violences contre les " gilets jaunes "

La haut-commissaire pour les droits de l'homme demande une " enquête approfondie " sur les cas d'usage excessif de la force

La haut-commissaire aux droits de l'homme de l'ONU, Michelle Bachelet, a appelé, mercredi 6 mars, les autorités françaises à enquêter sur les violences policières commises pendant les manifestations des " gilets jaunes " depuis la mi-novembre 2018.

" Nous encourageons le gouvernement à poursuivre le dialogue et demandons urgemment une enquête approfondie sur tous les cas rapportés d'usage excessif de la force ", a affirmé devant le Conseil des droits de l'homme à Genève l'ancienne présidente chilienne. Cette dernière a souligné que les " gilets jaunes " manifestaient contre " ce qu'ils considèrent comme leur exclusion des droits économiques et de leur participation aux affaires publiques ".

La réponse des autorités françaises a été immédiate. " On n'a pas attendu le haut-commissaire de l'ONU pour faire toute la lumière sur l'ensemble des faits dès lors qu'il y a des plaintes ", a répliqué le premier ministre français, Edouard Philippe, sur BFM-TV. " J'aime beaucoup entendre les conseils du haut-commissaire mais je rappelle qu'en France on est dans un Etat de droit et que la République à la fin est la plus forte ", a-t-il insisté, soulignant " qu'il faudrait expliquer - à Michelle Bachelet - l'ensemble des faits et notamment l'extrême violence qui s'est

déchaînée sur les forces de l'ordre ou sur des biens privés, parfois sur des symboles de la République ".

" Il faut s'étonner tout de même de se retrouver cité dans une liste entre le Venezuela et Haïti où il y a eu des morts, je le rappelle, des morts nombreux, à la suite de manifestations ", avait déjà affirmé, à l'issue du conseil des ministres, le porte-parole du gouvernement, Benjamin Griveaux, tout en assurant que la France suivrait " ces recommandations avec la diligence nécessaire ".

Depuis le début de manifestations des " gilets jaunes ", 162 enquêtes judiciaires ont été ouvertes sur des " suspicions de violences policières ", selon le ministère de l'intérieur.

Les LBD dans le viseur

La vigueur des réactions françaises a quelque peu surpris diplomates et responsables onusiens. " Ce n'est pas parce que la France est citée dans une liste aux côtés du Venezuela ou de Haïti qu'elle est comparée à ces pays ", explique Michel Forst, rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des défenseurs des droits humains rappelant que " la haut-commissaire a juste appelé la France à veiller à ce que le droit soit respecté ".

Les lanceurs de balles de défense (LBD), des armes intermédiaires,

sont notamment dans le viseur des associations de défense des droits humains. Selon le collectif militant Désarmons-les, vingt personnes ont été grièvement blessées aux yeux depuis le début du mouvement.

Le Défenseur des droits, Jacques Toubon, avait réclamé dès janvier la suspension de l'usage des LBD en raison de leur " dangerosité ". Le Conseil de l'Europe avait appelé, le 26 février, à " suspendre l'usage du LBD dans le cadre des opérations de maintien de l'ordre " afin de " mieux respecter les droits de l'homme ". Plusieurs actions ont été intentées par des syndicats et des associations pour suspendre leur utilisation.

Le Conseil d'Etat a rejeté le 1er février les demandes de la CGT et de la Ligue des droits de l'homme, estimant que le risque de violences lors des manifestations de " gilets jaunes " rendait " nécessaire de permettre aux forces de l'ordre de recourir à ces armes ". La Ligue des droits de l'homme a de nouveau saisi le Conseil d'Etat et déposé une question prioritaire de constitutionnalité.

M. Se. ■

par M. Se.





Les Arjos gardent leur sang-froid

Après sept semaines de mobilisation, et malgré l'absence de réponse, les salariés d'Arjowiggins font preuve d'une lucidité remarquable. Une mobilisation exemplaire saluée par Philippe Martinez, venu lundi.



Une assemblée générale réunissait une grande majorité des salariés mardi midi.

Une délégation syndicale d'Arjowiggins supportée par la Filpac, la fédération cégétiste du livre, du papier et de la communication, devait être reçue hier après-midi, jeudi 7 mars, au ministère de l'Économie par Bruno Le Maire. Cette fois, les Arjos attendaient une réponse ferme du gouvernement. Qu'elle soit positive ou négative. Car ce silence assourdissant dénoncé par les salariés se fait de plus en plus pesant. La mobilisation devant et dans l'entreprise de Jouy-sur-Morin, depuis maintenant sept semaines, conjuguée au désintérêt de l'État, interpelle, agace et irrite les salariés.

Jusqu'ici, ceux-ci ont fait preuve d'une lucidité à toute épreuve. La promesse du Premier ministre qui s'est engagé à mobiliser les services de l'État pour la survie de la papeterie, devant l'Assemblée nationale le 13 février, n'a pas été respectée jusqu'à présent. Les récentes rencontres avec le Comité interministériel de restructuration industrielle (Ciri), qui n'avait pas donné de signes de vie entre octobre et janvier, n'ont pas

abouti. Pas même les interventions de Christian Jacob dans l'hémicycle ou d'Anne Chain-Larché au Sénat, ni la rencontre avec Franck Riester à Coulommiers, le 15 février. Enfin, une poignée de salariés s'était rendue à l'Assemblée nationale le 19 février, mais ils n'avaient été reçus que par deux députés insoumis et communiste.

Lundi, un nouvel espoir est né avec l'accueil de deux représentants des états indien et soudanais sur le site de Crèvecœur. Les deux pays souhaitaient vérifier la quantité de papiers encore présents dans l'usine. Mais les Arjos espèrent aussi que ces états incitent leurs voisins à réagir et à faire pression ensemble sur le gouvernement, à moins que le Quai d'Orsay ne fasse en sorte de verrouiller ces réseaux diplomatiques comme l'affirment plusieurs voix à Jouy-sur-Morin. « **L'État français nous fait passer pour des vandales, des voyous, c'est pour cette raison que personne ne vient** », a lancé Patrice Schaafs, délégué syndical, au cours d'une assemblée générale de plus de deux heures mardi midi.

En dépit de tous ces signaux négatifs, la lutte des salariés licenciés est « **exemplaire** » depuis le début du mouvement, dixit Patrick Masson. Le secrétaire général de l'union départementale de la CGT est venu lundi pour apporter son soutien, en compagnie de Philippe Martinez. Le secrétaire général de la CGT a pu faire

le tour de l'usine et se rendre compte du savoir-faire intact à Jouy-sur-Morin : « **Ma venue est une façon de dire au gouvernement d'arrêter de se lamenter sur la casse industrielle et d'agir ! L'État et le gouvernement doivent assumer leurs responsabilités.** » C'est justement pour « **porter la parole de façon plus directe** », d'après Patrice Schaafs, que les salariés ont reçu l'homme fort de la CGT pendant près de deux heures.

Jusqu'à maintenant la mobilisation des Arjowiggins a été pacifique. Les manifestations devant le ministère de l'Économie ou jusqu'à La Ferté-Gaucher au début du mouvement social n'ont pas débordé et les relations avec la gendarmerie sont saines. Les salariés renvoient d'eux-mêmes une image responsable et font preuve d'un sang-froid frappant, là où d'autres mouvements auraient pu dérapé dans un contexte industriel délicat marqué par les fermetures d'usine (Ford, Asocal...). Les salariés prennent également sur eux en dévoilant leurs produits au grand jour. Avant le 16 janvier et le placement de leur entreprise en liquidation judiciaire, il n'était pas dans leur ADN d'ouvrir les portes de leur usine aux médias, de montrer leur savoir-faire dans la production de papiers sécurisés et encore moins de distribuer des billets d'essais. En plus des cartes grises, les Arjos possèdent d'autres leviers de pression qu'ils n'hésiteront pas à utiliser. Patrice

Schaafs : « **Si nous n'avons pas de réponse de l'État d'ici la fin de semaine nous mènerons des actions beaucoup plus fortes et radi-**

cales. » Le ton pourrait donc se durcir, d'autant plus que la grande majorité des salariés n'a pas reçu les salaires de février. ■

par Thomas Baron 0@Th_Baron

ENCADRÉS DE L'ARTICLE

“ *Une mobilisation pacifique, mais...*



La cGt appelle les salariés à débrayer

La CGT de Bel appelle les salariés du site évronnais de l'entreprise fromagère à débrayer ce vendredi 8 mars entre 11 h et 15 h. Les raisons de la colère ? La répartition des richesses et les conditions de travail « **qui se dégradent** », selon Patrice Beauvais, délégué de la centrale syndicale.

« **une augmentation de 0,93 % seulement** »

Il ajoute que « **la fromagerie Bel nous propose une augmentation de 0,93 % sur l'année seulement. Classée 48^e fortune de France Fromagerie Bel est en retard sur les salaires de ses concurrents,**

de l'ordre de 200 à 300 € brut par mois comparé à Danone ou Yo-plait. Pourtant elle en a les moyens. »



Les salariés de Bel avaient débrayé il y a tout juste un an (@Les Nouvelles de Sablé).

« **Des propositions décentes** »

La CGT dénonce également dans le

même temps « **le doublement de la rémunération des actionnaires.** » Par ce mouvement social, la centrale syndicale dirigée par Philippe Martinez entend faire entendre la colère des salariés « **qui n'arrivent plus à boucler les fins des mois même avec un temps plein** », ajoute Patrice Beauvais qui attend maintenant « **des propositions décentes** » de la part de la direction de Bel.

À noter que le dernier dé-brayage à Évron mais aussi à Sablé-sur-Sarthe avait eu lieu il y a tout juste un an. ■

par Pascal Audoux



EUROPE ET INTERNATIONAL



MONDE

Grève féministe en Espagne, acte II

Pour la deuxième année consécutive, les collectifs de femmes font du 8 mars une journée chômée sur les lieux de travail et d'études, ainsi que dans les foyers. L'an dernier, la grève dans les entreprises avait été suivie par six millions de personnes.

Les Espagnoles ont de la suite dans les idées. Comme leurs préceuses islandaises qui ont observé cinq grèves féministes dans les années 1970, elles réitèrent leur appel, ce 8 mars, à bouder les lieux de travail et d'enseignement, la consommation ainsi qu'à chômer à la maison. « Nous sommes imparables, féministes toujours », proclame leur long manifeste dont l'écho se mesure au nombre d'assemblées de femmes qui ont vu le jour dans les villes et jusque dans les villages les plus reculés. L'an dernier, la grève avait été observée par six millions de salariés. Une journée historique, mais certainement encore en deçà de la réalité, selon Isabel Cadenas, de la commission communication du 8 Mars (8M) chargée de coordonner les activités. « Nous ne faisons pas une grève traditionnelle. Nous n'avons pas les moyens de rentrer dans chaque foyer pour vérifier combien de lits sont restés défaits ce jour-là ou encore qui s'est occupé des enfants ou des personnes à charge », explique-t-elle.

Voilà des années que les féministes espagnoles sont devenues des actrices incontournables. Ce sont elles qui ont fait plier l'exécutif du Parti populaire (PP – droite conservatrice) en 2013, en obtenant la démission du ministre de la Justice, Alberto Ruiz-Gallardon, qui voulait remettre en cause la loi sur l'IVG. Ce sont elles qui sont parvenues à imposer les différentes législations contre les violences faites aux femmes. C'est en-

core grâce à leur combat que le sexisme, la misogynie et surtout les féminicides ne sont plus un tabou. Certes, très peu d'évolutions ont été enregistrées depuis l'an dernier en matière d'égalité salariale ou de répartition des tâches. Mais, aux yeux d'Isabel Cadenas, l'avancée la plus importante est que « la société, elle, a changé ». « La subjectivité de ce pays s'est transformée. À la radio, par exemple, les journalistes hommes ne se permettent plus de faire des commentaires machistes, comme par le passé. Beaucoup de femmes ont pris conscience que ce qu'elles subissaient n'était pas la norme et que leurs problèmes individuels étaient en fait collectifs. C'est pourquoi notre grève féministe est une grève intersectionnelle, qui prend en compte toutes les formes de domination et d'oppression. Pour moi, elle n'est pas un objectif en soi, mais un outil de construction du féminisme », affirme-t-elle.

Une droite toujours prête à la régression

Ce 8 mars sera le point d'orgue d'une semaine d'actions. À Madrid, elle a débuté par une manifestation devant un centre de détention de migrants, parce qu'une « société libre de violences ne peut tolérer les conditions de vie déplorables auxquelles sont soumis les femmes et les hommes qui y sont retenus ». La mobilisation se comptera également en nombre de tabliers accrochés aux fenêtres et aux

balcons, symbole d'un boycott des tâches ménagères mais également en signe de solidarité avec les employés domestiques – métier majoritairement féminin –, qui, aussi incroyable que cela puisse paraître, n'ont pas le droit de faire grève.

Cette année encore, l'appel des féministes a reçu le soutien des syndicats. Les deux principales confédérations – UGT et Commissions ouvrières – observeront deux heures de grève au minimum par tour de travail, voire 24 heures dans certains secteurs comme l'enseignement. Les syndicats estiment que cette journée devrait être suivie par 76 % des salariés. Podemos et Izquierda Unida seront eux aussi de la partie.

De l'autre côté de l'échiquier politique, le Parti populaire a annoncé qu'il ne participera pas à un événement « politique » et « partisan », selon les termes de son secrétaire général. Pas vraiment étonnant dans la bouche de Pablo Casado, qui a récemment déclaré vouloir revenir sur la loi autorisant l'avortement au prétexte que les femmes devaient enfanter pour pérenniser le système de retraites. Quant à Vox (extrême droite), ses dirigeants plaident pour l'abolition des lois contre les violences faites aux femmes et s'autorisent à qualifier les organisations féministes de nazies. « Nous sommes habituées à lutter dans des climats hostiles. Cela n'a jamais été facile pour nous. Nous militons avec des femmes qui

ont dû affronter le franquisme. Il y a toujours une contre-offensive dès lors qu'il existe un puissant mouve-

ment social», soutient Isabel Cadenas, convaincue que l'élan en faveur des droits des femmes est irréversible

en Espagne. ■

par Cathy Dos Santos





MONDE

Le monde du travail algérien se mobilise

Nouvelle grande journée de mobilisation en Algérie, ce vendredi. Les salariés se joignent à la jeunesse. Le mouvement contre un cinquième mandat du président sortant, Abdelaziz Bouteflika, s'amplifie.

Alger (Algérie), envoyé spécial.

Un 8 mars historique... Plusieurs millions d'Algériennes et d'Algériens diront encore ce vendredi haut et fort « non ! » au cinquième mandat d'Abdelaziz Bouteflika et exigeront la rupture avec le système qui s'est installé sous son règne. Les étudiants, accompagnés de jeunes chômeurs et de lycéens, ont battu le pavé des grandes villes mercredi et jeudi. Des marches pacifiques qui auraient même ému le chef de l'État. « Nous nous félicitons de cette maturité de nos concitoyens, y compris de nos jeunes, et du fait que le pluralisme démocratique, pour lequel nous avons tant milité, soit désormais une réalité palpable », lui fait-on dire dans un message lu en son nom à l'occasion de la Journée internationale des femmes. Des propos surréalistes, s'agissant d'un président dont la police politique étouffe la moindre revendication et verrouille tous les espaces d'expression.

Pas de quoi détourner le train de l'histoire. Il est désormais rejoint par le monde du travail. L'Union générale des travailleurs, UGTA (ex-syndicat unique), jusque-là systématiquement inféodée à l'exécutif, se lève.

Les communiqués sont tombés un à

un à la veille de la grande marche. Les salariés s'affranchissent du mot d'ordre de leur secrétaire général Abdelmadjid Sidi Saïd, soutien inconditionnel du cinquième mandat.

À Tizi-Ouzou, capitale de la Kabylie, le syndicat de l'Eniem (Entreprise publique de production des produits électroménagers, 2 000 employés) adopte une déclaration de démarcation : « La situation de confusion, de tension et de manipulation qui prévaut actuellement dans le pays nous interpelle à tous égards et tout positionnement sur un sujet politique doit se faire dans le respect des principes démocratiques, en concertation avec la base. »

Les travailleurs de la puissante Union locale de la zone industrielle de Rouiba, à l'est d'Alger, saluent quant à eux « le caractère pacifique, fraternel et responsable des manifestations ». Ils s'y associent « pour dire oui à un changement du système. Un système (...) qui se démarque des oligarchies et revalorise la valeur du travail et qui place l'homme au centre du développement. Un système qui garantit les libertés individuelles, collectives et le libre exercice du droit syndical ».

Le même ton est adopté par les syndicats du métro d'Alger (RATP El Djazair), des impôts, du budget et du

cadastre, notamment à Biskra (Sud-Ouest). La fronde s'étend dans d'autres régions à l'intérieur du pays. L'intersyndicale de la santé (cinq organisations), habituellement très active, se mobilise également. « Les femmes et les hommes du corps de la santé ont toujours été auprès du peuple algérien dans les moments les plus difficiles qu'a connus notre pays. Aujourd'hui comme hier, nous demeurons solidaires avec notre vaillant peuple », affirme le communiqué. « Nous apportons notre soutien total au mouvement pacifique déclenché le 22 février 2019 et délivrons le message aux autorités de prendre en considération cet appel », disent les personnels de santé publique.

Particulièrement mobilisés, les avocats étaient massivement rassemblés jeudi devant le Conseil constitutionnel, scandant « non à la violation des lois et à la pratique politique ! », réclamant « une justice indépendante » et dénonçant le « mépris du peuple ».

Notons enfin que l'Organisation nationale des Moudjahidines (ONM) retire son soutien à Bouteflika. Son président avait pourtant récemment affirmé sa « fidélité » à Bouteflika. Le système prend l'eau de toutes parts. ■

par Nadjib Touaibia

